



Tarif agent

Suppression de l'option Base pour les puissances supérieures ou égales à 18 kVA

À la suite d'une décision de la CRE (délibération du 14 janvier 2026), l'**option Base** du tarif réglementé de vente (TRV) disparaît pour les puissances de **18 à 36 kVA** à partir du **1^{er} février 2026**, avec une période transitoire d'un an et cela pour l'ensemble des clients.

Vous avez peut-être reçu le courrier envoyé à tous les clients concernés par cette décision. Pour le tarif particulier, la suppression de l'option Base s'applique administrativement, mais n'aura **aucun impact sur le niveau du prix du kWh**.

LE TARIF AGENT N'EST DONC PAS MODIFIÉ !

Pourquoi cette évolution ?

En supprimant l'option Base, la CRE veut encourager les consommateurs concernés à prendre conscience des signaux de prix et à adapter leurs usages aux réalités de la production électrique.

Qui est concerné ?	Qui n'est pas concerné ?
• Clients résidentiels au TRV • Puissance souscrite entre 18 et 36 kVA • Actuellement en option Base	• Clients déjà en HP/HC ou Tempo • Clients en offre de marché • Puissances < 18 kVA

Calendrier d'application

- 1^{er} février 2026 : suppression de l'option Base $\geq$ 18 kVA. Pour les nouveaux contrats (déménagement, nouveau logement), l'option Base pour ces puissances n'est déjà plus proposée.
- Février 2026 → février 2027 : période transitoire permettant de choisir une nouvelle option tarifaire.
- 1^{er} février 2027 : bascule automatique en option Heures Pleines/Heures Creuses

Dans les zones non interconnectées (ZNI) et les systèmes insulaires, le calendrier est décalé d'un an : suppression en 2027, bascule automatique en 2028.

Pour les agents des IEG bénéficiant du tarif particulier :

- Maintien du tarif agent
- Passage automatique en HP/HC au 1^{er} février 2027, ou avant cette date sur demande
- Aucuns frais pour cette modification

FO Énergie reste vigilante sur l'ensemble des droits des salariés des IEG, et notamment ceux concernant le tarif particulier. La défense de vos droits, la préservation des garanties collectives est notre priorité.



Agir, ne pas subir!